



Délibération
FINANCES/ JG

Envoyé en préfecture le 10/07/2019

Reçu en préfecture le 10/07/2019

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 017-211704150-20190626-2019_77BS2019-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 JUIN 2019

2019 - 77. BUDGETS SUPPLÉMENTAIRES 2019 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES GOLF, SITE SAINT-LOUIS, EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Etaient présents : 28

Jean-Philippe MACHON, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Liliane ARNAUD, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Gérard DESRENTE, Dominique DEREN, Jacques LOUBIERE, Danièle COMBY, Christian SCHMITT, Christian BERTHELOT, Annie TENDRON, Marylise MOREAU, Philippe CREACHCADEC, Bruno DRAPRON, Nicolas GAZEAU, Mélissa TROUVE, Aziz BACHOUR, Brigitte BERTRAND, François EHLINGER, Philippe CALLAUD, Laurence HENRY, Josette GROLEAU, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 5

Jean ENGELKING à Christian SCHMITT, Erol URAL à Jean-Philippe MACHON, Marie-Line CHEMINADE à Bruno DRAPRON, Caroline AUDOUIN à Annie TENDRON, Renée BENCHIMOL-LAURIBE à Philippe CALLAUD.

Absentes excusées : 2

Brigitte FAVREAU, Claire CHATELAIS.

Secrétaire de séance : Françoise BLEYNIE

Date de la convocation : 19 juin 2019

Date d'affichage : 10 JUL. 2019

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 et l'article L.1612-11,

Vu les Instructions Budgétaires et Comptables M14, M4 et M49,

Vu la délibération n°2019-10 du Conseil Municipal du 6 février 2019 adoptant les budgets primitifs 2019,

Vu la délibération n°2019-72 du Conseil Municipal du 26 juin 2019 approuvant les comptes administratifs 2018,

Vu la délibération n°2019-73 du Conseil Municipal du 26 juin 2019 adoptant les affectations des résultats 2018,

Vu le rapport de présentation des budgets supplémentaires 2019,



Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements sur les crédits votés au budget primitif 2019,

Après consultation de la Commission « Gérer » du jeudi 13 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer :

- Sur l'adoption du budget supplémentaire « budget principal » pour l'exercice 2019.
- Sur l'adoption du budget supplémentaire « budget annexe site Saint-Louis » pour l'exercice 2019.
- Sur l'adoption du budget supplémentaire « budget annexe golf » pour l'exercice 2019.
- Sur l'adoption du budget supplémentaire « budget annexe eau potable » pour l'exercice 2019.
- Sur l'adoption du budget supplémentaire « budget annexe assainissement collectif » pour l'exercice 2019.

tels que présentés dans le document joint.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions.

Pour l'adoption : 22

Contre l'adoption : 11 (M. Philippe CALLAUD en son nom et celui de Mme BENCHIMOL LAURIBE, M. Philippe CREACHCADEC, M. Bruno DRAPRON en son nom et celui de Mme Marie-Line CHEMINADE, M. François EHLINGER, Mme Josette GROLEAU, Mme Laurence HENRY, M. Serge MAUPOUET, Mme Annie TENDRON en son nom et celui de Mme Caroline AUDOUIN).

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Décision Modificative - Budget supplémentaire

Rapport de présentation

Le Budget Supplémentaire a pour vocation principale de reprendre les résultats de l'exercice antérieur et d'ajuster les crédits en dépenses et recettes, compte tenu des informations nouvelles obtenues depuis le vote du budget primitif.

Il est rappelé que le Budget Primitif 2019 et les taux de la fiscalité locale ayant été votés le 2 février 2019, le Compte Administratif 2018 adopté par le conseil municipal du 26 juin 2019, il est maintenant nécessaire d'acter ces décisions en les intégrant au Budget Supplémentaire, et de procéder à des ajustements budgétaires.

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Au Budget supplémentaire, la section de fonctionnement s'équilibre à 511 720 €, avec la ventilation suivante :

o En dépenses

Objet	Montant
Crédits nouveaux pour la réalisation des missions des services, ventilés ci-dessous :	166 104,72 €
<i>011 – Charges à caractère général</i>	102 604,72 €
<i>012 – Charges de personnel</i>	0 €
<i>65 – Autres charges de gestion courante</i>	-17 000,00 €
<i>66 – Charges financières</i>	15 500,00
<i>67 – Charges exceptionnelles</i>	5 000,00 €
<i>68 – Dotations aux amortissements et provisions</i>	60 000,00
<i>022 – Dépenses imprévues</i>	0 €
Virement à la Section d'investissement	345 615,28 €
TOTAL	511 720,00 €

Les ajustements s'effectuent ainsi :

Au chapitre 011 – « charges à caractère général »

En dépenses, les demandes nouvelles du chapitre s'établissent à 102 604,72 € avec des ajustements qui consistent à compléter les crédits budgétaires de certaines lignes.

Ils se ventilent par services :

CODE SERVICE	LIBELLE SERVICE	Montant
		102 604,72
VOIR	VOIRIE	50 000,00
MUSE	MUSEES	27 044,72
SCOM	SERVICE COMMERCE	20 000,00
CULT	DIRECTION CULTURE	5 000,00
BATI	BATIMENTS	1 500,00
PM	POLICE MUNICIPALE	-940,00

Au chapitre 65 « autres charges de gestion courante »

Au titre des autres charges de gestion courante, il convient de noter une diminution des inscriptions de crédits de 17 000 € des subventions aux associations (compte 6574) qui se présente ainsi :

- Une régularisation, au sein du Service des Musées, de crédits destinés au prêt des œuvres de l'exposition Gustave COURBET, dont l'imputation initiale n'était pas sur le chapitre concerné : ces crédits sont ainsi basculés sur le chapitre 011 « Frais à caractère général » pour leur montant initial de 20 000 €.
- L'attribution d'une subvention à l'association 4 AST (planeurs) pour 1 000 €, et au Club US Saintes Basket pour 2 000 €.

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles »

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 5 000 € pour abonder les opérations de régularisation de créances sur exercices antérieurs.

Le chapitre 68 « Dotation aux amortissements et provisions »

Il enregistre des opérations de régularisations d'amortissements antérieures à 2006 pour un montant de 60 000 €.

• En recettes

Objet	Montant
Recettes nouvelles, réparties ainsi :	511 720 €
<i>70 – Produits des services</i>	<i>88 510 €</i>
<i>73 – Impôts et taxes</i>	<i>413 803 €</i>
<i>74 – Dotations et participations</i>	<i>9 407 €</i>
<i>75 – Autres produits de gestion courante</i>	<i>0 €</i>
<i>77 – Produits exceptionnels</i>	<i>0 €</i>
TOTAL	511 720 €

Il convient de noter :

- Des ajustements de recettes aux produits des services (chapitre 70) qui correspondent :
 - Aux conventions en cours :
 - Avec le CCAS et le SSIAD (carburant et vêtements de travail) pour 28 535 €,
 - Aux redevances d'occupation du domaine public communal pour 20 000 €,
 - A la régie publicitaire pour 16 250 €,
 - A l'entretien des espaces verts et contrôle des jeux – petite enfance pour 8 162 €,
 - Avec l'Abbaye aux Dames concernant les charges locatives pour 6 000 €,
 - Au nettoyage de l'écosite CDA pour 5 063 €.
 - Aux recettes générées sur l'Amphithéâtre à la boutique et au bar suite à la sélection du site pour le loto du patrimoine pour 4 500 €.
- Au chapitre 73 (Impôts et Taxes), les montants sont ajustés pour la Taxe Foncière de 289 511 €, pour la Taxe des droits de mutation de 100 000 €, et pour la Taxe d'Habitation de 24 292 €.
- Au chapitre 74 (Dotations et Participations), les dotations d'Etat sont ajustés des montants notifiés à la commune (Dotation Forfaitaire -27 484 €, DSU +27 088 €, Dotation Nationale de Péréquation -713 €).

En synthèse de la section de fonctionnement, la section de fonctionnement s'équilibre ainsi à 511 720 €, comme suit :

- L'augmentation de dépenses de 166 105 € est couverte par des crédits en recettes de 511 720 €. La différence vient abonder la section d'investissement par une augmentation du virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) pour un montant de 345 615 €.

Section d'investissement

Au Budget supplémentaire, elle s'équilibre à 7 155 538,37 €, avec la ventilation suivante :

o En dépenses

Objet	Montant
Inscription de la couverture du besoin d'investissement 2018 (compte 001)	2 367 813,26 €
Restes à réaliser 2018	2 931 849,29 €
Crédits nouveaux pour la réalisation des opérations	1 292 920,11 €
<i>VOIRIE</i>	<i>135 000,00 €</i>
<i>ACCESSIBILITE</i>	<i>34 015,00 €</i>
<i>EDIFICES PROTEGES</i>	<i>95 000,00 €</i>
<i>ESPACE PUBLIC</i>	<i>542 498,00 €</i>
<i>INFORMATIQUE</i>	<i>18 228,39 €</i>
<i>MATERIEL ET MOBILIER</i>	<i>54 678,72 €</i>
<i>TRAVAUX BATIMENTS</i>	<i>218 500,00 €</i>
<i>VEHICULES</i>	<i>195 000,00 €</i>
Crédits nouveaux hors opérations	562 955,71 €
TOTAL	7 155 538,37 €

Cette année, la couverture du besoin en investissement (001) s'établit à 2 367 813,26 €.

Les restes à réaliser 2018 en dépenses, à inscrire au budget supplémentaire, s'élèvent à 2 931 849,29 €.

La section d'investissement enregistre une hausse des crédits de 7 155 538,37 € pour l'ensemble des dépenses, qui ont fait l'objet d'ajustement pour tenir compte des besoins réels des services pour l'ensemble des opérations qui seront réalisées d'ici à la fin de l'année.

Les éléments majeurs relatifs aux dépenses d'investissement des opérations suivantes sont :

- o Pour la Voirie, il s'agit de travaux pour compléter le programme pluriannuel de renouvellement des revêtements de voiries et trottoirs.
- o Pour l'accessibilité, il s'agit de procéder à un remboursement de trop perçu à la CdA dans le cadre des réalisations de travaux d'accessibilité des arrêts de bus.
- o Pour l'opération « Édifices Protégés », des travaux sont prévus à l'Abbaye aux Dames (réfection de toitures) et à la Cathédrale Saint-Pierre (dont la reprise d'éléments instables pour sécuriser le site).
- o L'opération « Espace Public » comprend les travaux et études relatifs à de la voirie, de l'éclairage public, de la signalétique et de l'information sur les grands projets menés, notamment dans le cadre de l'Action Cœur de Ville.

Nature	Libellé du compte	Libellé fonction	Service	Propositions BS
2031	FRAIS D'ETUDES BELVEDERE	AMENAGEMENT URBAIN - SERVICES COMMUNS	VOIR	100 000,00
2031	FRAIS D'ETUDES POUR LE REAMENAGEMENT DE PLACE DE LA GARE (Place Pierre Sépard)	AMENAGEMENT URBAIN - SERVICES COMMUNS	VOIR	25 000,00
2111	ACHAT DE TERRAINS - BASSIN VALLON DES SABLES ET MONTGOUGNON	EAU ET ASSAINISSEMENT	PLUV	5 000,00
2188	MOBILIER URBAIN (BANCS, CORBEILLES, CANIPOCHES...)	VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	SIMU	5 000,00
2315	CREATION DEFENSES INCENDIES	POMPIERS, INCENDIE ET SECOURS	PLUV	16 500,00
2315	AUTRES ACTIVITÉS POUR LES JEUNES	AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	SIMU	14 000,00
2315	TRAVAUX AV DE SAINTONGE - FINALISATION LIASON MIXTE PIETON	VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	VOIR	28 000,00
2315	LA PALU - MISE EN OEUVRE EQUIPEMENTS PROGRAMME REDIMENSIONNE	VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	VOIR	37 690,00
2315	CHEMIN FERLANDERIE CONVENTION SYNDICAT VOIRIE COMPLEMENT	VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	VOIR	1 508,00
2315	TRAVAUX RUE CHANTE CAILLE	VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	VOIR	35 000,00
2315	TRAVAUX AV JEAN MONNET	VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	VOIR	55 000,00
2315	TRAVAUX MISE EN PLACE DES BORNES SECTEUR PIETON	VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	VOIR	-40 000,00
2031	ETUDE DEPLACEMENT GARE ROUTIERE AVANT TRAVAUX	VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	VOIR	10 000,00
2315	TRAVAUX COURS GENÉT - AMENAGEMENT PROVISOIRE	VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	VOIR	25 000,00
2315	SIGNALTIQUE PARKING AMPHI	VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	VOIR	2 500,00
2315	TRAVAUX - ECLAIRAGE PUBLIC PLACE BASSOMPIERRE	ECLAIRAGE PUBLIC	RESO	142 300,00
2315	SIGNALTIQUE VILLE	VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	SCOM	30 000,00
2031	FRAIS ETUDES - ACCOMPAGNEMENT COMMUNICATION GRANDS PROJETS ACV	AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	DGS	50 000,00
		Total ESPUB		542 498,00

- En informatique, il s'agit de l'évolution de l'environnement informatique de l'État-Civil et du logiciel métiers des élections, ainsi la sécurisation de l'exposition Gustave Courbet.
- L'opération « Matériel et Mobilier » enregistre, en diminution et en hausse, des crédits pour 54 679 € concernant des matériels et d'équipements pour la sécurisation des événements et manifestations de la Ville, pour le remplacement d'un matériel d'entretien des terrains de sport, l'acquisition de matériels pour les services dans l'entretien de la commune (un compacteur à polystyrène, une désherbeuse vapeur, en remplacement de l'actuel qui est hors service), ou encore pour la signalétique de l'Amphithéâtre.

- Sur les « Travaux Bâtiments », les crédits inscrits en dépenses sont limités à 218 500 €, comme suit :

Nature	Libellé du compte	Libellé fonction	Service	Propositions BS
2313	TOUS SITES - CONFORMITE CHAUFFERIES	ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	ENER	15 000,00
2313	CTM - VENTILATION ATELIER PEINTURE	CTM	ENER	16 000,00
2313	CIMETIERE ST PALLAIS - FOSSE MUREE PERSONNES SANS RESSOURCES	CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES	BATI	8 000,00
2313	CIMETIERES - REPRISE DES VOIRIES	CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES	BATI	20 000,00
2313	GS LEO LAGRANGE - REFECTION RESEAU EVACUATION	CLASSES REGROUPEES	BATI	10 000,00
2313	HOSTELLERIE - REFECTION COUVERTURE CHAPELLE	ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL	BATI	17 000,00
2313	AMPHITHEATRE - REMPLACEMENT DU TOURNIQUET	ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL	BATI	8 500,00
2313	MENDES FRANCE - REMPLACEMENT RESEAU EAUX USEES	ACTION CULTURELLE	ENER	10 000,00
2313	GYMNASSE BOISNARDERIE - ECLAIRAGE CLUB CANIN	SALLES DE SPORT, GYMNASSES	ENER	6 500,00
2313	ARTS MARTIAUX - CHANGEMENT TOTAL ECS + ARRIVEE EAU	SALLES DE SPORT, GYMNASSES	ENER	20 000,00
2313	COSEC BOIFFIERS - REMPLACEMENT RESEAU EVACUATION	SALLES DE SPORT, GYMNASSES	ENER	20 000,00
2313	LOGT GARDIEN LEO LAGRANGE - CHANGEMENT CHAUDIERE	STADES	ENER	8 000,00
2313	CONSTRUCTIONS - REFECTIONS DE TERRAINS DE FOOTBALL	STADES	SPOR	22 000,00
2313	AUBERGE JEUNESSE - MISE EN PLACE BACS GRAISSE + EVACUATION	AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	ENER	10 000,00
2313	TRAVAUX - SERRES - REMPLACEMENT BRULEUR + VANNES	ESPACES VERTS URBAINS	ENER	10 000,00
2313	TRAVAUX DE RACCORDEMENT	STADES	ENER	7 500,00
2313	TRAVAUX DE CLOTURE - COSEC BOIFFIERS	STADES	BATI	10 000,00
		Total TRAVBATI		218 500,00

- Des « Véhicules » pour la PM, et la Brigade Propreté, sont prévus : une voiture sérigraphiée (25 000 €), et une balayeuse en remplacement de celle hors service (pour 170 000 €).
- Les dépenses « Hors opérations » concernent : des opérations qui s'équilibrent en dépenses et recettes (pour des opérations d'intégration comptables ou d'amortissement de comptes d'investissement pour 150 000 €), pour un fonds de concours à la SÉMIS dans le cadre de travaux de copropriété, dans lesquels la ville est un des copropriétaires pour 23 872 €), pour la participation au capital de la Coopérative de Développement (80 000 €), le remboursement du capital des emprunts en cours d'année (68 000 €), et le financement des investissements du Budget Annexe Site Saint-Louis (pour 227 704,71 €).

o **En recettes**

Elles s'établissent comme suit :

Objet	Montant
Affectation du Résultat – excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	4 846 855,17 €
Restes à réaliser 2018	0 €
Recettes nouvelles, ventilées au chapitre :	3 068 700 €
10 – Dotations, Fonds divers et réserves (dont FCTVA)	-
13 – Subventions d'investissement	-
23 – Avances versées sur commandes immo.corporelles	-
27 – Autres immobilisations financières (dont prêts prestations remboursables)	-
20 – Opérations de régularisation de comptes sur exercices antérieurs (Opérations d'ordre)	150 000 €
024 – Produits de cessions d'immobilisations	2 858 700 €
040 – Amortissements – régularisations (Opérations d'ordre)	60 000 €
Virement de la section de fonctionnement (021)	345 615,28 €
Emprunts en euros	-1 105 632,08 €
TOTAL	7 155 538,37 €

Les inscriptions de recettes sont en augmentation de 3 068 700 €. Les facteurs explicatifs majeurs sont les suivants :

- o La cession d'immeubles à la SÉMIS (délibération du CM du 06 février 2019) pour 2 858 700 €.
- o Des opérations d'ordre :
 - o Au sein de la section d'investissement pour 150 000 € : il s'agit de régularisations de crédits pour des frais d'études (2031) et frais d'insertion (2033) antérieurs à 2006, qui ont été suivi d'effets ;
 - o Entre les deux sections pour 60 000 € : il s'agit de procéder aux amortissements de crédits pour des frais d'études (2031) et frais d'insertion (2033) antérieurs à 2006 qui n'ont pas donnés suite à des opérations ou travaux.

En synthèse, la section d'investissement s'équilibre à 7 155 538,37 € après avoir :

- couvert le besoin d'investissement (déficit cumulé et restes à réaliser 2018) de 4 846 855,17 € ;
- inscrit les restes à réaliser en dépenses pour 2 931 849,29 € ;
- augmenté le virement de fonctionnement de 345 615,28 € ;
- et diminué les inscriptions budgétaires relative à l'emprunt de 1 105 632,08 € ; ce qui porte le recours à l'emprunt à 4 878 953,92 € pour cette année.

*
* *

BUDGET ANNEXE - SITE SAINT LOUIS

Information sur la particularité de ce budget annexe :

Comme, le projet peut s'apparenter à un projet d'aménagement de terrains (à l'instar des lotissements, ou des ZAC...), la tenue d'une comptabilité de stocks est obligatoire pour le suivi des lotissements. Ce suivi permet de retracer les opérations relatives aux biens ou services entrant dans un cycle de production et destinés à être revendus.

De fait, dans un premier temps, le budget annexe supporte un déficit, et dans un second temps, un excédent pour parvenir à l'équilibre final.

Source : <http://www.lexicompta.fr/5-les-amenagements-de-terrains>

La section de fonctionnement s'équilibre à 607 197,19 € avec :

- En dépenses, des charges à caractère général pour 607 197,19 € correspondant à des frais d'investigations.
- En recettes, est enregistré l'excédent de fonctionnement reporté pour 607 197,19 €.

La section d'investissement s'équilibre à 227 704,71 € par un virement du Budget Principal de ce montant, en recettes, qui finance le déficit antérieur d'investissement inscrit en dépenses.

*

* *

BUDGET - ANNEXE GOLF

La section de fonctionnement est ajustée pour un équilibre à 15 022 € :

- Pour les dépenses :
 - En frais à caractère général pour 9 327 €, comprenant notamment :
 - Un réajustement de la taxe foncière pour 5 925 €,
 - Des frais de maintenance pour 2 052 €,
 - Et des frais de télécommunications pour 1 350 €.
 - Des charges financières pour 700 €,
 - Et le déficit de résultat antérieur reporté pour 4995 €.
- En recettes :
 - Des ventes de produits.

La section d'investissement s'équilibre à 18 231,93 €.

- Pour les dépenses, il s'agit du report du résultat d'investissement.
- En recettes, les inscriptions concernent un ajustement d'emprunt d'équilibre.

*

* *

BUDGET ANNEXE - EAU POTABLE

La section de fonctionnement s'équilibre à 831 196,71 € comme suit :

- En recettes de fonctionnement, les écritures proposées correspondent à l'enregistrement de l'excédent de fonctionnement (831 196,71 €).
- En dépenses, les dotations aux amortissements sont ajustées pour 30 000 € (nous les retrouvons en recettes d'investissement pour le même montant), et le solde des crédits est porté en dépenses exceptionnelles pour servir l'équilibre de la section (pour 801 196,71 €).

La section d'investissement s'équilibre à 693 005 € comme suit :

- En recettes, l'excédent de fonctionnement capitalisé abonde les recettes pour un montant de 240 697,33 €. Les subventions d'investissement reçues sont revues à la hausse pour 422 307,67 € (dont celles liées à la vente de terrains de Sur Moreau pour 280 308 €, et une subvention pour le schéma directeur Eau Potable Défense Incendie pour 133 380 €). Le reste correspond à des ajustements d'écritures d'ordre liées aux amortissements de frais d'études, de bâtiments et de réseaux d'adduction d'eau) pour 30 000 €.
- En dépenses d'investissement, sont enregistrés :
 - Le résultat d'investissement reporté pour 172 072,33 €,
 - Les restes à réaliser pour 68 625 €,
 - L'ajustement de l'annuité des emprunts pour 9 000 €,
 - Et, le solde des crédits porté en dépenses d'investissement pour servir l'équilibre de la section (pour 443 307,67 €).

*
* *

BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La section de fonctionnement s'équilibre à 714 757,79 € comme suit :

- Le solde 2018 du paiement de la part du contrat de régie intéressée, estimé pour 50 000 €,
- Et le solde des crédits est porté en dépenses exceptionnelles pour servir l'équilibre de la section (pour 664 757,79 €).

L'investissement s'équilibre à 666 440,66 € comme suit :

- Les recettes comprennent l'affectation du résultat en réserve pour 189 825,66 € (compte 1068), et un emprunt pour financer les dépenses d'investissement (476 615 €).
- Les dépenses s'ajustent :
 - Par le report du déficit antérieur (15 249,66 €),
 - Par des frais d'études et de modélisation du système d'assainissement collectif (60 000 €) et pour le poste de refoulement général (110 975 €),
 - Par des travaux sur le poste de refoulement général (305 640 €),
 - Ainsi qu'avec les restes à réaliser 2018 pour 174 576 €.